

les immeubles appartenant à ces propriétaires jouiraient de suite de tous les bénéfices de l'élargissement et de la régénération de la rue du Bessard; lorsque l'on considère enfin que la forme du terrain à vendre et son peu de surface faisant obstacle à ce qu'il soit couvert de constructions, lors même que les empêchements signalés ne s'y opposeraient pas déjà, les propriétaires riverains de l'ancienne rue du Bessard, certains de n'avoir à redouter aucune concurrence, auraient intérêt à conduire avec lenteur leur négociation avec la ville afin d'obtenir, de guerre lasse, de meilleures conditions.

Ainsi, sous quelque face que la question soit envisagée, aucun motif grave n'explique les modifications imposées au plan de 1838 par le plan de 1840; car on ne saurait considérer comme un grave motif celui qui s'appuie sur la convention de prolonger sans déviation la nouvelle rue du Bessard sur l'alignement de la rue Lafont, de telle sorte que l'œil puisse voir librement du Rhône à la Saône. Il est facile de prouver l'inanité de ce motif.

Il faut remarquer d'abord que du Rhône à la Saône le terrain forme une convexité qui intercepterait la vue directe d'un quai à l'autre. Il faut remarquer ensuite que l'alignement désiré couperait nécessairement la rue de la Cage par une ligne diagonale tirée de l'angle sud-est à l'angle nord-ouest, et jetterait par son prolongement l'extrémité occidentale de la nouvelle rue du Bessard presque au même point que l'extrémité de la rue de la Boucherie. Il est facile de s'assurer de l'exactitude de cette assertion en examinant l'alignement du palais St.-Pierre. Cet examen fait reconnaître que cet alignement forme un angle saillant sur la rue de la Cage, et que par conséquent la direction de cette rue dévie en arrière du prolongement d'une ligne assise sur la façade principale de cet édifice.

Le plan de 1840 ne dirige donc pas le prolongement de la rue du Bessard dans l'exaete continuation de l'alignement du palais St.-Pierre. La vue directe que ce plan avait pour principal objet d'établir entre le quai du Rhône et celui de la Saône